

Jobs étudiants : quand le travail pénalise

PAR ÉLEANORE ROBAYE KESCH,
STAGIAIRE À LA FUCID ET ÉTUDIANTE EN DERNIÈRE ANNÉE DE MASTER EN SCIENCES
POLITIQUES À L'ULB

ANALYSE DE LA FUCID 2025 | 06

Retrouvez toutes nos analyses et études
sur notre site Internet !
<https://www.fucid.be/analyses-etudes/>

À travers ses analyses, études et outils pédagogiques en éducation permanente, la FUCID ouvre un espace de réflexion collective entre les militant·e·s du monde associatif, les citoyen·ne·s du Nord et du Sud et des enseignant·e·s / chercheur·se·s. En multipliant les regards et les angles d'approche sur les questions de société liées à la solidarité mondiale, la FUCID propose de renforcer, au sein de l'enseignement supérieur, la valorisation d'alternatives aux systèmes de pensée dominants.

FUCID ASBL | Rue de Bruxelles 61, 5000 Namur
info@fucid-unamur.be | 081/72.50.88
Numéro d'entreprise : BE0416.934.803
Compte en banque : BE45 0013 1728 8389

 Avec le soutien de la
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Jobs étudiants : quand le travail pénalise

« Tout travail mérite salaire ». Tout le monde a déjà utilisé ou, du moins, entendu cette expression. Mais quelle réalité se cache derrière ce dicton populaire ? L'octroi d'une rémunération permet de valoriser certaines activités, tout en traçant une distinction claire avec les activités qui n'en bénéficient pas : ce faisant, une véritable hiérarchie prend corps dans nos sociétés, entre les activités qui mériteraient ainsi la qualification de travail et celles qui ne le mériteraient pas.

Il est intéressant dès lors de se questionner sur la notion de travail. Il s'agit même d'une question incontournable, à l'heure actuelle, au moment où le gouvernement Arizona n'a qu'une expression à la bouche : « revaloriser le travail ». Mais tout l'enjeu est de savoir quel travail il s'agit de valoriser. Faire du repassage, étudier pour ses examens ou encore diriger une école de devoirs bénévolement sont incontestablement du travail. Pourtant, ces activités ne font pas l'objet de rémunération. Et ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose : le travail non-rémunéré est nécessaire au bon fonctionnement de notre société. Mais, étant non-rémunéré, il en devient dévalorisé, invisibilisé, et finit par ne plus être perçu comme du travail.

Au fond, d'où vient le terme « travail » et celui de « rémunération » ? L'étymologie du mot « travail » trouve ses origines dans la peine et la fatigue (Clerc et Labrue, 2020). Quant à celui de « rémunération », il provient de la récompense ou de la reconnaissance (Ibid.). De nos jours, le travail valorisé socialement est bel et bien celui qui est rémunéré. Dès lors, les activités non rémunérées sont vues (quand elles ne sont pas invisibilisées) comme des activités secondaires, qui ne méritent pas d'être qualifiées de travail. On oublie qu'elles peuvent être éprouvantes, qu'elles demandent des efforts. On ne les trouve pas dignes d'être reconnues ou récompensées, et celles et ceux

qui les effectuent sont souvent dévalorisés socialement. Pourtant, aucune société ne pourrait survivre sans ces activités. Le travail dit « gratuit » est le ciment qui permet à notre société de ne pas s'effondrer face à la montée de l'individualisme. Contrairement au monde dans lequel voudrait nous faire vivre le système capitaliste, les relations humaines ne peuvent pas se réduire à des relations marchandes.

Nous vivons dans une société productiviste¹ qui semble oublier cette évidence. Celle-ci valorise le travail, mais pas n'importe lequel : celui qui produit de la valeur à échanger et donc, celui qui sert, in fine, l'intérêt du capitalisme. Pour augmenter la richesse de nos pays, le chemin à suivre est clair : booster l'activité économique et produire toujours plus (Vicherat, 2013). Un travail ne devient travail que s'il s'insère dans un rapport marchand. À l'heure actuelle, où produire est devenu un devoir social (Clerc et Labrue, 2020), le secteur non-marchand et le travail « non-productif » se retrouvent automatiquement dévalorisés.

« Travailler, c'est faire de l'argent ! » : celles et ceux qui partagent cette vision du travail en ont une vision restrictive. En effet, le travail est, alors, intrinsèquement lié à la rémunération et perçu uniquement sous son point de vue économique. On laisse ainsi de côté le travail domestique, bénévole ou encore scolaire, par exemple. La vision extensive du travail, quant à elle, se libère du critère de la rémunération pour venir englober le travail gratuit ou non-rémunéré et le considérer comme un véritable travail, à mettre au même niveau que les autres (Gardes, 2009).

Cette analyse s'interroge, plus spécifiquement, sur la place des étudiant-e-s dans ce système

^{#01} Selon *Alternative économique* (s.d.), le productivisme caractérise « le fait de privilégier des techniques de production aussi économes en travail que possible, sans se soucier de leurs conséquences sociales (sur les travailleurs, mais aussi sur la collectivité) et écologiques (sur l'environnement). »

productiviste et capitaliste. D'un côté, on trouve le travail scolaire non-productif qui représente le travail et les efforts fournis par les étudiant-e-s pour suivre leurs cours, les étudier et passer leurs examens. De l'autre, le travail étudiant productif qui est, lui, rémunéré. Aujourd'hui, nous sommes en face d'un phénomène inquiétant où le travail scolaire n'est pas reconnu, contrairement au travail étudiant, qui est, lui, valorisé par certaines mesures gouvernementales telle que l'augmentation du nombre d'heures que les étudiant-e-s peuvent prester. Le travail scolaire fourni par l'étudiant-e durant son cursus ne produira en effet de la richesse que quelques années plus tard, généralement à la fin de ses études. Pourtant, il est indispensable que les jeunes se forment pour perpétuer la société et qu'ils-elles participent au mieux en son sein. Même si faire des études peut être vu comme « un retour sur investissement », la droite belge semble vouloir davantage valoriser les activités qui produisent de la richesse immédiatement.

Faire des études, c'est un véritable « boulot »

En effet, suivre les cours et les étudier pour réussir exigent du temps et un investissement conséquent. Pourtant, certain-e-s étudiant-e-s doivent jongler entre leurs études et leur job étudiant. Et cela n'est pas sans conséquences. L'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) de France souligne l'effet « perturbateur » des jobs étudiants sur la réussite scolaire des étudiant-e-s. Ils et elles sont loin d'être toutes et tous égaux devant leurs examens. Ainsi, celles et ceux qui doivent continuer à assumer leur activité salariée tout au long de la période d'étude ont moins de chance de réussir (Bédouwé et al., 2024). Adam Assaoui, le président de la FEF (Fédération des Étudiant-e-s Franco-phones), confie dans l'émission La Première de la RTBF (10 mars 2025) que « des chercheurs de L'UCLouvain et [de] Saint-Louis ont analysé une classe de première année et ont regardé qui réussissait ses 60 crédits à la fin de l'année. [...] À la fin

d'une année, 44% des étudiants qui ne "jobent" pas réussissent leurs crédits contre 13% seulement des étudiants qui ont un job pour financer leurs études » (Gordillo et Heureux, 2025). Ce chiffre est effrayant. De plus, les étudiant-e-s salarié-e-s ont plus de risques d'abandonner ou de prolonger leurs études. Tout ceci révèle « un phénomène d'usure » des étudiant-e-s (Bédouwé et al., 2024). En effet, jongler entre les cours et leur job peut engendrer une réelle fatigue mentale et physique.

Dans certains cas, travailler n'est plus un choix

Si travailler peut avoir un impact négatif sur les études, alors pourquoi les étudiant-e-s travaillent-ils-elles ? Pourquoi n'arrêtent-ils-elles pas de travailler en période de blocus et/ou d'examen ? Comme le dit la FEF (07/2023), un cercle vicieux se met en place : plus l'étudiant-e travaille pour financer ses études, moins il-elle réussit à en voir le bout. Néanmoins, certain-e-s n'ont pas le choix. Ce qui est alarmant, c'est que la difficulté de concilier son job étudiant et ses études est un facteur qui accentue la précarité étudiante² (Croix-Rouge Belgique, 11/2024). Le réel problème du travail étudiant est quand celui-ci se révèle être la majeure ressource financière de l'étudiant-e (Bédouwé et al., 2024).

Même si faire des études peut être vu comme « un retour sur investissement », la droite belge semble vouloir davantage valoriser les activités qui produisent de la richesse immédiatement.

La crise du Covid-19 a été révélatrice dans ce sens. En effet, le confinement, en privant des milliers d'étudiant-e-s de leur job, a montré l'ampleur de la précarité étudiante, en soulignant leur dépendance inquiétante vis-à-vis de leur travail

salarié (Sèze, 2021). Comme le dit, si justement, Emmanuelle Jourdan-Chartier (responsable de la solidarité à l'Université de Lille), « la crise est un miroir grossissant, elle révèle la fragilité du statut étudiant. Beaucoup bricolent pour vivre, entre une bourse, un petit job, un stage... Quand

^{#02} Un-e étudiant-e en situation de précarité est un-e étudiant-e dont les ressources financières sont insuffisantes pour répondre à ses besoins. Cela impacte donc négativement sa réussite scolaire mais aussi sa santé mentale et sa vie au quotidien.

on retire un seul élément de cet équilibre, tout s'écroule » (Ibid., p.39). En Belgique, la fermeture de l'Horeca et d'autres secteurs non-essentiels a été synonyme de fortes incertitudes financières pour les étudiant-e-s ayant perdu leur principale source de revenu (Fraipont et Maes, 2021). En effet, « ces emplois sont souvent cruciaux pour payer les loyers, les moyens de communication, l'alimentation et l'habillement mais aussi les soins de santé et le matériel de cours nécessaire » (Ibid., p.6). Quand le salaire étudiant devient capital pour assurer son quotidien et le financement de ses études, travailler n'est plus un choix.

Publics précarisés

Les étudiant-e-s étranger-ère-s sont particulièrement touché-e-s par la précarité étudiante. À l'ULB, 40% des étudiant-e-s dont le pays d'origine ne se situe pas dans l'Union Européenne éprouvent des difficultés régulières à subvenir à leurs besoins alimentaires (FEF, 05/2023). À cela s'ajoute le fait qu'ils et elles rentrent très rarement dans les critères établis pour obtenir des allocations d'études ou des aides du CPAS : « ils font face à des démarches administratives lourdes, compliquées et injustes » (Ibid.). Sans ces aides financières, bosser devient une solution par défaut. Mais là aussi, cela se complique pour ces étudiant-e-s, car celles et ceux qui ne sont pas en possession d'un titre de séjour valide (parfois devant simplement être renouvelé) ne peuvent pas travailler (Ibid.).

Une autre enquête menée en novembre 2020 sur le campus de l'ULB révèle que 19% des étudiant-e-s d'origine populaire dépendent de leur job étudiant pour vivre contre 11% pour celles et ceux qui proviennent de la classe aisée. Cependant, il est intéressant de constater que celles et ceux de la classe moyenne travaillent autant que celles et ceux de la classe populaire (18%) (Girès et Paume, 10/2021). Benjamin Sèze (2021) explique ce phénomène par la rencontre de deux éléments. D'un côté, celles et ceux qui proviennent de la classe moyenne ne rentrent pas

dans les critères pour avoir accès à une bourse étudiante. Et de l'autre, ils-elles ne reçoivent pas assez de ressources de leurs parents pour subvenir à tous leurs besoins. Ceci aboutit à une situation périlleuse pour mener à bien leurs études.

Inégalités de genre

Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer la dimension genrée de la précarité étudiante. En effet, les étudiantes se retrouvent davantage dans une situation de précarité que les étudiants. Pourquoi ? D'abord, les femmes doivent supporter des frais supplémentaires inhérent au fait d'être des femmes : soins gynécologiques, contraceptions, anti-douleurs, serviettes hygiéniques ou encore tampons (Fraipont et Maes, 2021). Tout est loin d'être gratuit. On parle même de précarité menstruelle. En outre, il y a la fameuse « taxe rose » : les produits ciblés pour les femmes sont plus chers que ceux destinés aux hommes. Selon une estimation de l'UNEF (Union nationale des étudiants de France), une étudiante dépenserait 529 euros de plus qu'un étudiant chaque année (Fraipont et Maes, 2021).

Augmenter les heures étudiantes, est-ce vraiment la bonne solution ?

En ce début d'année, le quota d'heures que les étudiant-e-s peuvent prester par année était redescendu à 475 heures, comme avant la crise du Covid-19. Mais cela n'était pas au goût du gouvernement Arizona. Maintenant, les étudiant-e-s pourront travailler jusqu'à 650 heures (50 heures de plus que lors de la pandémie). Avec une entrée en vigueur rétroactive, ce quota de 650 heures a été appliqué rapidement, dès le premier janvier de cette année (Gordillo et Heureux, 2025). Et ce n'est pas la première fois que l'envie d'augmenter les heures étudiantes est mise en avant par la droite belge. Durant la crise du Covid-19, devant la hausse drastique de la précarité étudiante, le MR et l'Open VLD avaient déjà eu comme projet d'augmenter le nombre d'heures étudiantes jusqu'à 960h. Cela équivaut quasiment au temps

Quand le salaire étudiant devient capital pour assurer son quotidien et le financement de ses études, travailler n'est plus un choix.

consacré par les étudiant-e-s à leurs cours durant une année académique (Fraipont et Maes, 2021). Travailler 18h (ou plus) par semaine semble incompatible avec des études à plein temps, surtout en période de blocus et d'examens.

Et le néolibéralisme dans tout ça ?

La logique néo-libérale – qui imprègne notre société – met l'accent sur la responsabilité individuelle. Niant, ainsi, toute cause extérieure et structurelle de la précarité étudiante, cette logique véhicule l'idée que les étudiant-e-s sont les seul-e-s responsables de leur situation. De la sorte, une des explications du non-recours aux aides se situe dans le sentiment de honte et de non-légitimité des étudiant-e-s, qui est créé par cette logique culpabilisante (Fraipont et Maes, 2021). En augmentant les heures étudiantes, le message du gouvernement Arizona aux étudiant-e-s est clair : « Pour sortir de ta précarité, tu n'as qu'à travailler encore plus ».

Quelles sont les aides disponibles ?

Travailler plus ne règlera pas les causes profondes de la précarité étudiante telle que l'insuffisance des aides financières (Croix-Rouge Belgique, 11/2024). Fort heureusement, de nouvelles compensations financières voient le jour. Certaines universités ont mis en place une « allocation job » ou « allocation compensatoire d'examens » durant le blocus (Infor Jeunes, 12/2024). En 2022, la FEF (07/2023) a réalisé une enquête « Heure des Campus » grâce à laquelle elle a pu constater qu'à peu près 50% des étudiant-e-s jobistes continuent à assumer leur travail étudiant durant la période des examens. Le but de ces allocations est d'éviter aux étudiant-e-s des choix cornéliens, en leur fournissant une aide financière pouvant s'élever jusqu'à 859 euros/mois (Infor Jeunes, 12/2024). En effet, quand arrivent les mois de décembre/janvier et de mai/juin, encore un bien trop grand nombre d'étudiant-e-s doivent choisir entre travailler pour manger jusqu'à la fin du mois ou étudier pour réussir ses études.

Évidemment, l'accessibilité de ces ressources diffère selon les critères établis par chaque université (Infor Jeunes, 12/2024). Pour Laurence Albert, qui dirige le service Vie étudiante au sein

de l'UCLouvain Saint-Louis, ces allocations sont « un soutien à la réussite, il faut bien se rendre compte que les étudiants qui travaillent de façon régulière sont des personnes qui le font pour joindre les deux bouts » (BX1, 2024). Soulignons tout de même que ces ressources financières ne viennent pas de la fédération Wallonie-Bruxelles, mais de donations externes et que cela peut avoir un effet sur le choix des critères qui définiront quel-le-s étudiant-e-s pourront en bénéficier (Bosco, 01/2025).

Si toi aussi, tu jongles entre ton job étudiant et tes études, et qu'à l'approche du blocus, tu ne sais pas comment tu vas savoir gérer les deux de front, n'hésite surtout pas à demander une allocation job.

Tu peux te renseigner sur le site d'Infor Jeunes : « Blocus : comment obtenir une aide financière pour remplacer ton job étudiant ? » (www.jeminforme.be).

A côté de ces ressources externes, l'Observatoire belge des inégalités met en évidence que l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles est insuffisante pour subvenir aux besoins des étudiant-e-s. De plus, « le fait que les CPAS soient de plus en plus sollicités pour fournir une allocation aux étudiant-e-s les fait dévier de leur fonction première d'assistance résiduaire agissant comme dernier filet de sécurité ». À souligner également : ces aides ont des critères stigmatisants et contraignants. Par exemple, celles-ci sont conditionnées au fait que l'étudiant-e ait un job étudiant – ce qui l'enferme dans un cercle vicieux. À noter que, pour les étudiant-e-s étranger-ère-s, demander une aide au CPAS risque de leur faire perdre leur droit de séjour (Girès et Paume, 2021).

En février dernier, les différents recteur-ric-e-s des cinq universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont mobilisé-e-s pour demander, notamment, un renforcement des allocations d'étude pour agir contre la précarité étudiante grandissante. Des acteurs – dont la FEF – avaient déjà souligné la nécessité de ce type de mesures (RTBF Rédaction, 02/2025). Alors, au lieu d'augmenter les heures étudiantes, le vrai défi

est d'offrir des aides structurelles plus adéquates et capables d'offrir la chance à tous·tes les étudiant·e·s de mener leur étude à bien dans un environnement digne et sain.

À qui profite réellement le travail étudiant ?

À cette question, on pourrait répondre : principalement aux employeur·euse·s. En effet, ils·elles profitent d'avantages fiscaux et sociaux très intéressants lorsqu'ils·elles embauchent des flexi-travailleur·euse·s ou des étudiant·e·s. En résumé, embaucher un·e étudiant·e, c'est payer moins : pas de cotisations sociales³ ni de précompte professionnel (Securex). Ce sont donc des jobs qui ne contribuent aucunement à la sécurité sociale, mais profitent beaucoup à l'employeur·euse. Ainsi, les étudiant·e·s représentent « une main d'œuvre flexible et bon marché, qu'ils [les employeurs] mettent en concurrence avec les travailleurs » (FEF, 07/2023). La FEF (07/2023) observe que « les entreprises engagent fréquemment des jobistes, ce qui menace la création d'emplois stables, réduit les cotisations sociales et fragilise notre système de sécurité sociale ».

**« En permettant aux étudiants de pres-
ter plus d'heures, nous tenons nos pro-
messes mais surtout, nous soutenons
le travail »** – *Éléonore Simonet, Ministre en
charge des Classes moyennes, des Indépendants
et des PME (Facebook, 12 mars 2025).*

Mais quel travail soutient Madame Simonet, au juste ? Le travail valorisé par le gouvernement ne serait-il rien d'autre qu'une forme de travail précaire, qui rentre parfaitement dans les clous d'une logique capitaliste et néolibérale : un travail qui profite non pas aux travailleur·euse·s (étudiant·e·s compris·e·s) mais bien aux employeur·euse·s ? En effet, le travail étudiant met à mal la scolarité des étudiant·e·s et – cumulé avec les flexi-jobistes – empêche les travailleur·euse·s de trouver un emploi sûr et stable.

En outre, ces jobs étudiants peuvent renforcer les inégalités au sein de l'enseignement supérieur. En effet, celles et ceux qui ont le plus besoin d'un job étudiant et/ou d'aides financières sont généralement celles et ceux qui subissent déjà des inégalités au quotidien.

Une scolarité accessible à tous·tes

Il est donc important de lutter pour une scolarité réellement accessible à tous·tes. Pour cela, plusieurs pistes s'offrent à nous. Premièrement, les institutions politiques et universitaires doivent

concevoir des aides financières qui collent plus à la réalité des étudiant·e·s. Deuxièmement, il faut envisager des jobs étudiants dont les modalités sont compatibles avec les études (Aschieri, 2013), notamment en adaptant les horaires. Enfin, il est capital de changer de discours et de regards sur le job étudiant pour, ainsi, le

remettre à la place qui lui convient et en redéfinir sa finalité. Car il n'est sûrement pas un job sur lequel devrait reposer en partie ou intégralement le financement de ses études, de son loyer ou de son alimentation, parmi bien d'autres choses.

Il faut garantir un accès aux études équitable et juste pour toutes et tous car l'éducation est déterminante pour la vie future des étudiant·e·s, mais aussi pour l'élaboration d'un monde davantage inclusif, durable et solidaire. Et plus largement, il est capital que le travail gratuit (sous toutes ses formes) soit soutenu par l'État. La redistribution des richesses effectuée par celui-ci est nécessaire et plus que jamais d'actualité pour garantir la viabilité de ces activités indispensables à nos sociétés. ●

**PAR ÉLEANORE ROBAYE KESCH,
STAGIAIRE À LA FUCID ET ÉTUDIANTE EN DERNIÈRE ANNÉE DE
MASTER EN SCIENCES POLITIQUES À L'ULB**

^{#03} « Prélèvement obligatoire opéré sur les revenus par des organismes sociaux et ayant pour fonction de financer des prestations sociales, c'est-à-dire des revenus (ou des remboursements de frais) versés sans contrepartie productive » (Alternative Économique).

Bibliographie

Articles scientifiques

- Aschieri, G. (2013). Les inégalités dans l'enseignement supérieur. *Le français aujourd'hui*, n°183(4), 51-59. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/lfa.183.0051>
- Bédoué, C., Berthaud, J., Giret, J.-F., & Solaux, G. (2024). Conclusion. In *Salariat étudiant, parcours universitaires et conditions de vie* (p. 87-93). La Documentation française ; Cairn.info. <https://shs.cairn.info/salariat-etudiant-parcours-universitaires-et-conditions-de-vie--9782111458512-page-87?lang=fr>
- Clerc, M., & Labrue, L. (2021). Travailler pour être payé ? Origines et formes de la rémunération du travail: *Regards croisés sur l'économie*, n° 27(2), 14-20. <https://doi.org/10.3917/rce.027.0014>
- Fraipont, M., & Maes, H. (2021). Précarité étudiante et Covid-19 : Catalyseur plus que déclencheur. *La Revue Nouvelle*, N° 3(3), 5-9. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rn.213.0005>
- Gardes, D. (2009). Le bénévolat, un « véritable » travail ? Aspects juridiques. *Empan*, n° 74(2), 136-140. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/empa.074.0136>
- Sèze, B. (2021). Précarité étudiante : Vers l'autonomie sociale des jeunes ? : *Études, Mars*(3), 35-48. <https://doi.org/10.3917/etu.4280.0035>
- Vicherat, D. (2013). Le travail, sa valeur et la gauche. *Mouvements*, n° 73(1), 105-110. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/mouv.073.0105>

Articles/communiqués de presse

- Bosco, S. (2025, 30 janvier). *Pour les étudiants jobistes, une aide financière est parfois possible pendant la durée des examens* - RTBF Actus. RTBF. <https://www.rtbf.be/article/pour-les-etudiants-jobistes-une-aide-financiere-est-parfois-possible-pendant-la-duree-des-examens-11493363>
- « "C'est aussi un soutien à la réussite" : à Saint-Louis, une bourse pendant le blocus pour les étudiants jobistes » (2024, 16 décembre), BX1, <https://bx1.be/categories/news/cest-aussi-un-soutien-a-la-reussite-a-saint-louis-une-bourse-pendant-le-blocus-pour-les-etudiants-jobistes/?theme=classic>
- *Étudiants précaires et jobistes : un choix entre survie et études* - Fédération des Étudiant·e·s Francophones. (2023, 11 juillet). Fédération des Étudiant·E·S Francophones. <https://fef.be/communiqu%C3%A9-presse/etudiants-precaires-et-jobistes-un-choix-entre-survie-et-etudes/>
- Girès, J. Paume, J. (2021, 21 octobre). *Les inégalités d'accès et de conditions*

de vie à l'Université. Observatoire Belge des Inégalités. <https://inegalites.be/Les-inegalites-d-acces-et-de>

- Gordillo, A. Heureux, F (2025, 10 mars). *Les études vont-elles devenir un luxe que certains jeunes ne sauront plus se payer ?* - RTBF Actus. RTBF. <https://www.rtb.be/article/les-etudes-vont-elles-devenir-un-luxe-que-certains-jeunes-ne-sauront-plus-se-payer-11515378>
- *Non à la précarisation et à l'expulsion des étudiants étrangers* - Fédération des Étudiant-e-s Francophones. (2023, 26 mai). Fédération des Étudiant-E-S Francophones. <https://fef.be/communiqu-presse/non-a-la-precarisation-et-a-lexpulsion-des-etudiants-et-rangers/>
- *Quelle est la situation de la précarité étudiante en Belgique ?* (2024, 22 novembre). Croix- Rouge de Belgique. <https://www.croix-rouge.be/pauvrete/precarite-etudiante/>
- Rédaction, L. (2025, 19 février). *Précarité étudiante : les recteurs appellent à un renforcement des allocations d'études* - RTBF Actus. RTBF. <https://www.rtb.be/article/precarite-etudiante-les-recteurs-appellent-a-un-renforcement-des-allocations-d-etudes-11506594>

Sites internet

- *Cotisation sociale, définition.* (s. d.). Alternatives Economiques. <https://www.alternatives-economiques.fr/dictionnaire/definition/96940>
- *Engagez des étudiants : mode d'emploi.* (s. d.). Securex. <https://www.securex.be/fr/premier-engagement/equipe-hybride/engager-etudiant-belgique>
- Facebook, publication d'Eléonore Simonet du 12 mars 2025.
- Informe, J. M. (2024, 23 décembre). *Blocus : comment obtenir une aide financière pour remplacer ton job étudiant ?* Infor Jeunes. <https://www.jeminforme.be/blocus-comment-obtenir-une-aide-financiere-pour-remplacer-ton-job-etudiant/>
- *Productivisme, définition.* (s. d.). Alternatives Economiques. <https://www.alternatives-economiques.fr/dictionnaire/definition/97737>